

**Les doublets toponymiques,
témoins du passé commun/
Toponymische Namenpaare
als Zeugen gemeinsamer Geschichte
« A garder ou à chasser? »**

Le 24 mai 1993, la Section wallonne de la CRTD/KCTD avait organisé un premier bilan ciblé autour du thème « La résurgence des particularismes à la fin du XX^e siècle » comprenant les communications de Ph. DESY, *L'argument toponymique dans la question de l'autochtonie albanaise*, J.H. MICHEL, *La postérité des Volques et l'image de l'autre dans le moyen âge européen*, et L. WINTGENS, *Plurilinguisme et idéologies linguistiques au « Pays sans frontières »* (Bulletin de la CRTD/KCTD LXVI, 1994). Les conflits inhumains qui persistent à ravager l'ex-Yougoslavie, la Tchétchénie ... prouvent, malheureusement, que le choix du thème n'avait été que trop pertinent.

Le 5 juin 1999, une autre journée d'étude organisée par la Section wallonne a rassemblé dans la Salle de séance au Palais des Académies des membres des sections wallonne et flamande ainsi que des invités extérieurs. Deux spécialistes, l'une allemande, l'autre belge, se sont penchés sur la question, toujours d'actualité, des doublets toponymiques en Belgique.

En tant que Président de la section wallonne, l'auteur du présent article a eu l'honneur d'ouvrir le colloque en présentant les conférenciers : d'une part, le Dr Maria

BESSE (Université de Saarbrücken), surtout connue par sa thèse doctorale *Namenpaare an der Sprachgrenze*, Tübingen, 1997), qui continue la tradition des romanistes allemands de renom, tels que W. von Wartburg et E. Gamillscheg, auxquels la philologie romane doit énormément; d'autre part, le Dr Jacques DEVLEESCHOUWER (Bruxelles), plurilingue belge du 1^{er} cru, auteur de nombreux articles en français, en néerlandais et en allemand traitant surtout des divers aspects des doublets et triplets en Wallonie.

La formulation du thème de notre colloque « *Les doublets toponymiques en Belgique au cœur de la problématique des langues* » et des travaux en cours, entre autres pour l'Institut géographique national (IGN) l'élaboration de directives toponymiques à la demande du groupe d'Experts des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques (GENUNG), ont donné naissance aux réflexions qui forment le fond du présent article. Il se rapporte surtout à la situation spécifique des aires de contacts linguistiques intenses comme les régions de Montzen (a), de Beho (b¹) et d'Arlon (b²) et la Communauté belge de langue allemande (c).

I. ASPECTS HISTORIQUES

Les lecteurs du présent Bulletin apprécieront plus en détail les synthèses des deux conférences traitant de la méthode, de la chronologie phonétique et analysant des systèmes et des cas spécifiques choisis dans la large zone de contacts linguistiques, et plus spécialement en Belgique.

Lors du débat, nous avons d'abord regretté que certains noms vénérables, tels que Walhorn, centre du ban

thois oriental du duché de Limbourg (en 888 Harna) aient échappé à l'oeil vigilant de Maria Besse.

Nous avons également souligné qu'il serait important d'analyser en profondeur les *doublets tautologiques* particulièrement intéressants par la symbiose étroite prouvant à la fois un contact linguistique intense et l'addition de diverses strates dans le temps : M. Besse avait cité dans ce contexte les appellatifs suisses *Potchamberdipsche* et *Stroopalo*.

En francique mosan (francique carolingien), le phénomène apparaît déjà dans des mots de vocabulaire habituels : au terme limbourgeois **de Òn**, provenant comme le français 'oignon' du latin *unio*, correspond à Aix-la-Chapelle (et p. ex. à Raeren et à Elsenborn) le terme tautologique **de Ö(e)lech** qui ajoute le terme germanique muté *looch* (cf le nl. look) au terme latin *ö(n)*.

Les toponymes **Kinkebahn** (Raeren, dans le prolongement de l'actuelle *Hochstraße* à Eupen que l'on présume 'rebaptisée' sur la crête entre les vallées de la Vesdre et de la Gueule), **Kinkeweg** (de Montzen vers la hauteur de Henri-Chapelle) et éventuellement le lieu-dit **Kénkepées** (Kelmis/La Calamine), près d'un passage creusé à travers le rocher, nous paraissent refléter le même système. La racine galloromane *camminus*, qui est à l'origine du mot français 'chemin' a, comme tant d'autres termes (de **Aat**, **de Òn**, **der Kangel**, et **Kappes**, **de Krüng**, **de Mäel** etc.), subsisté en francique carolingien. Vu l'étroitesse de ces rues romaines ou plus anciennes encore en regard de routes plus récentes, le terme *Ki(e)m*, fréquent surtout en région mosane (Luxembourg) à proximité de routes romaines, a pris le suffixe du diminutif *-ke* (plus à l'est ou au sud parfois *-el* : **Kem(m)el**, **Kimmel**). Tout comme dans l'anthroponyme 'Bongartz' etc. (provenant du top. boomgaert, en

Rhénanie souvent *bungert* etc.) la consonne vélaire *k* a exercé son influence sur le *m* qui se transforme en *ng* vélaire (cf. une contamination similaire dans *e köönt* avec une consonne apico-dentale provoquée par le *t*, à côté de *e köömt* avec la consonne bilabiale habituelle 'il vient'). L'ancien appellatif n'étant plus compris au cours des siècles, on y ajouta un terme germanique (*Kenkebaan*; *kénkewääch*).

Le lieu-dit à Kelmis pose un double problème : S'il s'agissait du terme latin *passus*, l'addition de ce mot ne devait guère éclaircir le sens du premier. En outre, d'après nos collègues J. Loicq et J.-H. Michel, ce serait l'unique cas d'apparition de ce terme dans notre toponymie. D'autre part, contrairement à A. Boileau (1971, 79), nous ne pensons pas utile d'expliquer ce lieu-dit comme le toponyme liégeois 'Kinkempois', dont la première syllabe pourrait d'ailleurs avoir la même étymologie que les trois noms sous rubrique.

Un entassement pléonastique similaire, mais selon toute apparence dû à d'autres facteurs se retrouve à Malmédy dans le nom 'rue Chemin-rue'.

Le phénomène de dénomination tautologique apparaît partout où diverses langues ou cultures se rencontrent ou se succèdent dans une aire déterminée. Ainsi en Algérie, le nom de la localité 'Source (3) de Bir (2) Ghbalou (1)' contient en trois strates le même appellatif « source » (1) en berbère, (2) en arabe et (3) en français. Les dénominations consécutives coagulées en un seul nom de lieu témoignent ainsi des diverses étapes dans l'histoire du pays.

Substrats en toponymie (régions a et b)

Notre région fait partie d'une vaste zone de contacts culturels intenses, aire de brassage de populations celtes

ou belges, galloromanes et germaniques. Un résultat typique du mariage intime des langues en contact est le nom de l'ancienne commune Gemmenich (cité *Geminis* en 888, *Chiminiaco* en 1041) composé d'un prénom *Geminus* ou *Gimmo*, probablement de souche romane, suivi du suffixe germanique *-ini*, indiquant le clan, la famille, suivi du suffixe celtique *-aco*, romanisé en *-acum*, signifiant le lieu, la propriété. En bref, le toponyme multiculturel signifie « l'habitation de ceux de Gimmo ». Au sud des Hautes Fagnes, l'afflux des toponymes en *-ingen*, (*-ini(as/um)*) (év. + *heim*), en francique mosellan */-ang, -äng/*, souvent françaisés en *-ange*, date, d'après R. Bruch, de la période de la colonisation par les Francs saliens au départ du bassin parisien (Martelange, Aubange, Bodange etc.). Le nom d'*Oro-launum*, de souche celtique, a donné naissance au nom Arlon en français et au nom Arel en francique mosellan. Le changement de *o* en *a* semble faire partie des phénomènes phonétiques précoces scindant le germanique de l'indo-européen.

*Substrate in geographischen Namen
(Region c)*

Der karolingische Stammbesitz im Dreieck Lüttich-Aachen-Maastricht ist bekanntlich seit jeher altes Mischgebiet. In einer lateinischen Urkunde aus dem Jahre 888 wird u. a. der Name der kaiserlichen Villa Harna angegeben. In späteren Erneuerungen derselben Rechte des Aachener Marienstifts tritt nur noch Walharne etc. auf, was auf die Präsenz oder auf die Zuwanderung (?) einer wallonischen Bevölkerung schließen lässt (cf. Wahlwiller, Vaals-Gulpen, NL; Walheim, Eifel, D). Der Name des u. E. schon zur Römerzeit bekannten Galmeibergwerks Kelmis im Kern des ehemaligen Herzogtums Limburg

stammt aus dem mittellateinischen *calamina* (aus dem griechischen *cadmia*). 1280 tritt er bereits, ähnlich wie in der heutigen Mundart, als *Kelms* (mit Umlaut des Stammvokals durch das nachfolgende *i*) auf. Der Weilername Libermé (bei Kettenis) ist eine typische Mischform aus dem germanischen Personennamen *Liud-berht* (frz. *Libert*) + lat. *mansus* (?) « Haus des Libert ». Südlich des Hohen Venns sind galloromanische Sprachrelikte insbesondere im Raum Manderfeld-Amel (aus dem vorrömischen Flussnamen *amblava*) und in Thommen (814, lat. *ad tumbas* « an den Gräbern ») festzustellen. Besonders zahlreich sind, wie an der Mosel, die Toponyme auf -prat (lat. *pratium*, frz. *pré* « Wiese ») u.a. Romerschbreth, Udenbreth, Ettebreth und die zahlreichen Flurbezeichnungen *Pesch* (aus dem lat. *pascuum*, cf. wall. *pachy* « Weide »). Beide treten auch nördlich des Hohen Venns auf.

BOILEAU, A., *Enquête dialectale sur la toponymie germanique du Nord-est de la province de Liège*, t. I, Liège, 1954, II, Liège, 1971.

BRUCH, R., *Grundlegung einer Geschichte des Luxemburgischen*, Luxemburg, 1953.

BRUCH, R., *Das Luxemburgische im Westfränkischen Kreis*, Luxemburg, 1954.

GENICOT, L. (édit.), *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, 1973.

II. ASPECTS ACTUELS

Statut des régions de langue régionale germanique au sein de la Communauté française de Belgique

Les régions linguistiques traitées ici sous a et b se trouvent à des points de contacts culturels de prime importance en Europe de l'ouest : Elles sont situées en terri-



Carte des régions linguistiques de Belgique, d'après R. Senelle; *La révision de la constitution de 1967-1970, dans Textes et Documents*, n° 263, publiés par le Ministère des Affaires étrangères, republiée dans L. Génicot, *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, 1973, p. 453

toire francophone, mais la langue du terroir est de souche germanique. Elles touchent autant à la 'frontière linguistique' officielle qu'à la délimitation dialectale germano-romane qui a, de tout temps, été une zone de contacts intenses. Les dialectes thiois et leurs voisins wallons, tous deux foncièrement hybrides, apportent d'ailleurs de nombreuses preuves d'un véritable mariage intime, résultat d'une cohabitation paisible pendant un millénaire et demi depuis la dissolution de l'empire romain.

Administrativement, les deux régions font partie intégrante de la Communauté française. Dans les communes sous a) des facilités administratives peuvent être instau-

rées si les communes les proposent (Loi du 2-08-1963, Art. 56; Lois coordonnées du 18-07-1966, Art. 16). Dans le domaine de l'enseignement des langues, des facilités sont prévues par la loi du 30-07-1963, Art. 3, 6 et 10.

a) Cette région située au nord des Hautes Fagnes comprend les entités de Baelen (85,7 km²; 3.823 habitants, dont 8,3 % d'étrangers), de Plombières (53,1 km²; 9.333 habitants, 20,9 % d'étr.) et de Welkenraedt (24,4 km²; 8.753 habitants, 6 % d'étr.) (situation au 01-01-1999). La langue régionale, dont la compétence orale active a graduellement diminuée auprès d'une partie de la jeunesse, est un dialecte de transition bas-francique – ripuarien, appelé *Platdütsch* par la population locale. Elle forme le lien avec les communes avoisinantes de la Communauté germanophone de Belgique qui ont, en effet, constitué avec ces trois communes les bans thiois Baelen, Montzen et Walhorn au sein du duché de Limbourg jusqu'à la fin de l'ancien régime. Depuis le 17^e siècle et surtout au 19^e siècle, l'allemand a, pour diverses raisons, été la principale voire l'unique langue de l'école et de la culture. Bien que l'impact de cette langue ait connu une perte considérable depuis 1914, des (anciens) usages graphiques allemands restent fortement présents dans beaucoup de noms géographiques et surtout dans les toponymes locaux.

L'alphabet suit en règle générale l'usage de la région de langue française. Cependant, p. ex. dans l'entité de Plombières, des noms de rues officiels tels que Völkerich (Gemmenich) et Bömke (Montzen) comportent une métaphonèse (*O-Umlaut*) comme en allemand.

L'orthographe et la prononciation des noms géographiques de ces régions, dont la plupart des toponymes sont de souche germanique, n'est guère réglementée. Elle

tente souvent de s'orienter d'après les règles appliquées à la langue française. Certaines fois, les anciens noms germaniques ont été traduits. Ainsi Plombières (± 1920), la traduction récente de *Bleyberg*, nom de l'ancienne mine de plomb, en dialecte */op-ene Bliibrech/*, a seulement été officialisée très récemment lors des fusions le 01-01-1977 pour dénommer la nouvelle entité.

Baelen et Welkenraedt gardent des habitudes graphiques anciennes, notamment le *e* comme signe diacritique de la voyelle longue (graphie brabançonne de l'ancien régime) et le *-dt* fréquent en allemand au 19^e siècle.

Sur les cartes géographiques, le glossaire d'appellatifs indispensables pour la compréhension des lieux-dits devrait être enrichi de microtoponymes fréquents issus d'anciens appellatifs régionaux, tels que */Brook/* « marécage » fréquent dans diverses régions de Belgique et en Rhénanie. A Kelmis (La Calamine), en communauté germanophone, ce terme apparaît actuellement comme nom de rue sous sa forme allemandisée 'Bruchstraße'. La commune de Plombières, par contre, a conservé plusieurs formes anciennes, dont Broeck (chemin à Sippenaeken), Hémelsbrook (lieu-dit à Hombourg) ainsi que deux graphies ripuariennes (avec mutation consonantique) : rue du château de Broich (Montzen) et Gérardsbroich (rue à Gemmenich) (cf. la localité rhénane 'Grevenbroich', D).

BOILEAU, A., *Le contact des langues dans l'est de la Belgique observé à travers la toponymie*, in Annales du XLII^e Congrès des Cercles d'archéologie et d'histoire, Sint-Niklaas-Waas, 1974.

WINTGENS, L., *Weistümer und Rechtstexte im Bereich des Herzogtums Limburg – Quellen zur Regionalgeschichte des 14.-18. Jhs.*, Ostbelgische Studien III, Eupen, 1988.

WINTGENS, L., *Die zweitausendjährige germanisch-romanische Symbiose im Umfeld des Herzogtums Limburg – Versuch einer Bestandsaufnahme zu Sprachkontakten und Kontaktsprachen im westeuro-*

päischen Schwingungsfeld, LGOG, Werken 15, Maastricht, 1995, pp. 311-340.

WINTGENS, L., *Plombières remet en honneur son patrimoine toponymique*, Bulletin de la CRTD LXVI, Bruxelles, 1994, pp. 12-13.

WINTGENS, L., *Précis de grammaire de la langue régionale dans l'ancien duché de Limbourg*, Bulletin LXXI (pp. 33-138) et Tiré à part 8 de la CRTD, 1999.

b) Au sud des Hautes Fagnes, une partie de la population parle encore un dialecte francique mosellan. Il s'agit surtout des générations plus âgées dans les localités de Beho, Deiffelt, Ourthe et Wathermal (anc. commune de Beho 23, 79 km²; 734 habitants, 10 % étr., act. commune de Gouvy), plus au sud, des villages de Tintange (182 hab.), Bodange (110 hab.), Wisembach (174 hab.) et Warnach (126 hab.) (commune de Fauvillers, arrondissement de Bastogne) et des communes d'Arlon, Attert, Martelange, Messancy et Aubange (arr. d'Arlon 317,2758 km²; 51.603 habitants). Le fait que, en 1984, le *Letzebuergesch* est devenu la seule langue nationale au Grand-Duché de Luxembourg et l'attraction économique durable de ce dernier renforcent de manière croissante la position de la langue régionale. Ainsi divers cours de luxembourgeois se donnent actuellement par le réseau de la Promotion sociale à Arlon, Athus, Bastogne, Virton, Libramont et Houffalize.

Les toponymes de cette région sont pour la plupart de souche germanique, mais ils sont fortement imprégnés de substrats et d'adstrats celtiques (belges) et romans (latins). Après une forte influence allemande, surtout au 19^e s., ils sont souvent fixés actuellement dans des graphies très proches de celles utilisées au Grand-Duché de Luxembourg avoisinant. Les noms officiels des communes sont souvent des traductions des anciens toponymes en langue vernaculaire qui ne jouissent actuelle-

ment d'aucune reconnaissance officielle. Ainsi *Miezeg* est l'ancienne appellation de Messancy, *Maartel* celle de Martelange. Les seules traductions officielles reprises à l'Arrêté royal du 24 juin 1988 (*M.B.* du 06-07-1988) sont les traductions néerlandaises 'Aarlen' et 'Bastenaken' au lieu des noms luxembourgeois *Arel* et *Bastnach*.

BERTRANG, A., *Grammatik der Areler Mundart*, Bruxelles, 1921.

PETER, G., *Abhandlung über die Mundart von Diedenburg*, thèse de lic. man., Louvain, 1943.

HEIDERSCHIED, J., *Abhandlung über die Deiffelter Mundart*, thèse de lic. man., Louvain 1968.

WINTGENS, L., *Les dialectes germaniques de l'Ardenne herbagère*, in *Ardenne herbagère*, Liège (Pierre Mardaga), 1992, pp. 274-297.

Depuis quelques années, les noms de lieux en langue vernaculaire sont d'avantage remis en honneur dans les deux régions. Ainsi, les communes ajoutent les appellations en francique mosellan en dessous des noms de rues en français, p. ex. dans la ville d'Arlon, chef-lieu de la province, à Martelange et, récemment, à Atttert.

Des panneaux spécifiques affichant les noms des lieux-dits en *plattdütsch*, sélectionnés et rédigés avec l'aide du responsable régional de la CRTD, ont été placés par la commune dans tous les villages formant actuellement l'entité de Plombières.

L'Exécutif de la Communauté française a publié, à la date du 24-12-1990 (*M.B.* du 01-02-1991), un décret dont l'article 1^{er} stipule : *La Communauté française de Belgique reconnaît en son sein la spécificité linguistique et culturelle de ceux qui usent à la fois d'une langue régionale endogène et du français, langue officielle de la Communauté. Elle exprime par là sa volonté de préserver un patrimoine vivant.*

Dans son discours pour l'installation du Conseil des langues régionales, le 12-10-1991, le Ministre-Président responsable précise d'ailleurs qu'il s'agit de langues de souche romane, comme le wallon, le picard, le lorrain, le champenois, et de souche germanique, comme les franciques et le thiois. Il est à souhaiter que la reconnaissance officielle et la promotion efficace de toutes les langues ancestrales au niveau communautaire et fédéral ne restera pas parole vaine.

c) Status der Gemeinden der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens

Seit den Sprachengesetzgebungen der 60er Jahre hat im Zuge der Föderalisierung Belgiens auch das deutschsprachige Gebiet Belgiens einen administrativen Rahmen erhalten : Artikel 5 des Gesetzes vom 2. August 1963 zählt erstmals die 25 Gemeinden auf, die später, nach der Fusion (1. Januar 1977), die Großgemeinden Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Eupen, Kelmis, Lontzen, Raeren und Sankt Vith bilden. Artikel 2 und 4 der Belgischen Verfassung verankern die Existenz der Deutschsprachigen Gemeinschaft, bzw. des deutschen Sprachgebiets in Belgien.

Die Gemeinden Kelmis, Eupen, Lontzen, Raeren, nördlich des Hohen Venns (insgesamt 224,8 km²; 42.005 Einwohner, 25,1 % Ausländer), und Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach und Sankt Vith, südlich desselben (insgesamt 628,8 km²; 28.467 Einwohner, 4,3 % Ausl.) (Stand vom 01.01.1999) bilden gemeinsam das Gebiet der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Im nördlichen Gebiet, d.h. in Teilen der drei *dwytschen Banken* des ehemaligen Herzogtums Limburg, ist, außer in der ripuarischen Gemeinde Raeren östlich der

sogenannten *Benrather Linie* (Hauptlinie der 2. oder 'hochdeutschen' Lautverschiebung), die Regionalsprache eine niederfränkisch-riparische Übergangsmundart (siehe Karte : Der Rheinische Fächer).

Die Ortschaften südlich des Hohen Venns bildeten, abgesehen von Manderfeld und Schönberg, die nord-östlichsten Herrschaften des ehemaligen Herzogtums Luxemburg. Nur die Dialekte in den Gemeinden Bütgenbach und Büllingen gehören noch zum Ripuarischen. Südlich der sog. *Eifellinie* (verläuft hier am Morsheck) jedoch bilden die moselfränkischen Ortsdialekte des Ameler und Sankt Vither Landes einen Übergang zum *Letzebuergischen*. Insbesondere in den größeren Ortschaften wird die regionale Sprache jedoch von einem Teil der Jugendlichen immer weniger aktiv gesprochen.

Im Gebiet der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens gibt es Schutzmaßnahmen (*facilités*) für die französischsprachigen Einwohner. Als offizielle Ortsbezeichnungen sind die deutschsprachigen Gemeindefür denamen aufzufassen. Die französischen Übersetzungen Amblève, Bullange, Butgenbach, Saint-Vith und La Calamine stehen in amtlichen Erlassen hinter den deutschen Namen zwischen Klammern, ähnlich wie Antwerpen (Anvers), Liège (Luik), Visé (Wezet) oder Limbourg (Limburg).

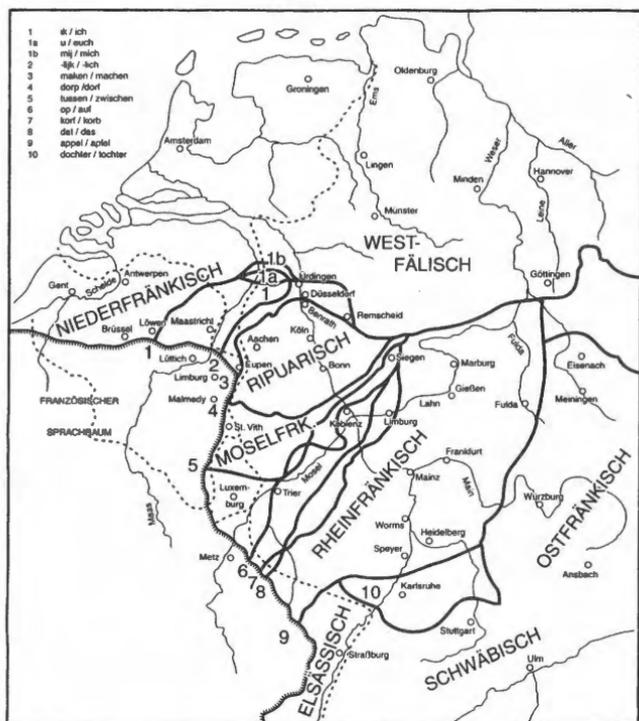
Das Alphabet folgt im allgemeinen den im deutschsprachigen Raum heute üblichen Regeln (außer in Mikrotoponymen wie Clouse, Coul etc.). Die Rechtschreibung und die Aussprache geographischer Namen in diesem traditionellen Kontaktraum erfolgt jedoch oft nicht entsprechend den offiziellen Regeln.

In der Deutschsprachigen Gemeinschaft ist man bestrebt, den Regeln der in den deutschsprachigen Ländern offiziell anerkannten Rechtschreibung zu folgen. So

steht Sankt Vith nun immer ohne Bindestrich, während die französische Übertragung Saint-Vith geschrieben wird. Entsprechend dem Kgl. Erlass vom 06-07-1988 ist hingegen Burg-Reuland als einzige korrekte Schreibung zu betrachten. Eine Reihe alter Graphien sind in verschiedenen Ortsnamen, insbesondere natürlich in Mikrotoponymen, zu finden : Raeren enthält noch das brabantisch-niederländische Dehnungszeichen *e* (cf. die alte Graphie Maestricht), was manchmal Auswärtige zur Fehl lautung /Räären/ führt. Der Ortsname des früheren Grenzbahnhofs Herbesthal hat beispielsweise noch die im 20. Jh. entfallene Schreibung des behauchten *t* (cf. die 'Thür') behalten. In Eupen wird die alte brabantische Schreibweise heute der deutschen Lautung entsprechend mit Diphthong, also /Oipen/ ausgesprochen. Das regional noch selten auftretende Anthroponym 'Oepen' aber wird noch mit Dehnungs-*e* geschrieben. Der Name der Stadt lautet in der regionalen Mundart /Ööpe/, in der Stadtmundart selbst /Öipe/. Alte Schreibungen auf Karten und in Dokumenten wie Clouse (Klause), Coul (Kul, Kaul) dürfen hier nicht überraschen, da auch im Aache ner Stadtbereich immer noch ausschließlich die Graphie 'Lousberg' auftritt.

« Deutsche Mundarten »?

Es wurde schon des öfteren betont, dass insbesondere die Übergangsmundarten im altlimburgischen und im ostluxemburgischen Raum nicht als 'deutsche' oder 'niederländische' Mundarten bezeichnet werden können. Die modernen Bezeichnungen sind keineswegs geeignet, die althergebrachten Regionalsprachen zu charakterisieren. Die regionale Bezeichnung *Dütsch*, später (nach Einführung des Hochdeutschen um 1600) zur besseren Unter-



Rheinischer Fächer. Géographie dialectale du Westique. Carte extraite de la thèse doctorale L. WINTGENS, *Grundlagen der Sprachgeschichte im Bereich des Herzogtums Limburg*, Ostbelgische Studien I, Eupen, 1982 (XII + 525 pp.), p. 37 (Design H. Scheiff). Le schéma de l'« éventail rhénan » comme outil de travail objectif : les isophones représentent les lignes de fixation, au XIV^e-XVII^e s., de phénomènes anciens. Il reflète plus spécialement les subdivisions des Germains (causés entre autres par des substrats locaux) en tribus ingvèoniques (Saxons, Angles, Frisons) au nord de la ligne de Benrath (n° 3), istvèoniques (Francs, Hesses) au nord du *Mosel-Lahn-Graben* (n^{os} 5-8) et herminoniques (Alamans, Bavaois) au sud de l'*appel/apfel-Linie* (n° 9) avec des régions de transition entre les lignes n° 1 et 3 ainsi que n^{os} 8 et 9. Selon Th. Frings (*Geschichte der deutschen Sprache*, 3^e éd., 1957, 39), cette dernière est, dans l'actuel territoire des langues germaniques, le reflet de la poussée des Francs vers le sud. Elle forme, par conséquent, la prolongation orientale de la limite des langues d'oïl et langues d'oc en France

scheidung Plat (*dütsch*), bedeutet ganz einfach *thiudisk* « Sprache des Volkes » im Gegensatz zum geschriebenen Latein. (Im Englischen bedeutet *Dutch* « Niederländisch »!).

So kann beispielsweise die Volkssprache im Kernraum Altlimburgs rundum Kelmis-Lontzen in ihrem sprachgeographischen Umfeld wissenschaftlich nur als niederfränkisch-ripariarische Übergangsmundart eingestuft werden. Sprachhistorisch kann sie auch als Teil des *Karolingisch-fränkischen* bezeichnet werden.

Im Glossar zum besseren Verständnis geographischer Karten sollten den offiziellen Bezeichnungen insbesondere häufig auftretende Namen oder Appellative aus der Mikrotoponymie hinzugefügt werden. So z. B. das bereits oben (unter *4bis*) genannte Pesch (lat. *pascuum*) sowie /Bänet/, meist Bend, Bennet vereinzelt auch Bempt (Schloss und Straße in Moresnet) geschrieben. Es entspricht dem niederfränkischen 'Beemd' und war früher auch viel weiter südlich üblich. Es wird heute südlich der Morshecklinie (Bütgenbach-Büllingen) appellativisch durch die Bezeichnung Wies ersetzt, was den semantischen Gehalt als Bezeichnung für die Mähwiese verdeutlicht. Ein weiteres Toponym, das in ganz Belgien und weit darüber hinaus Verbreitung gefunden hat, ist der Driesch (z. B. in Homburg), im angrenzenden Wallonischen oft Try (cf. der Personennamen 'Detry') oder Trixhe (u. a. Les Trixhes in Clermont-Thimister), der anscheinend auf ein brachliegendes Feld oder eine aus solchem entstandene zweitrangige Weide hinweist.

WILLEMS, B., *Sprachräume im nördlichen Ösling*, in Folklore Eupen-Malmedy-St. Vith, 1936.

KOHNEMANN, M., *Die Flurnamen des Walhorner Landes I/II*, (Diss. dact.), Leuven, 1961.

- JENNIGES, H., *Romanische Sprachrelikte im Umfeld der Schneifel und ihre Bedeutung*, in Zwischen Venn und Schneifel, Sankt Vith, Juni 1980 (6).
- VAN DURME, *Dries, vooral in Centraal- en Zuid-oost-Vlaanderen*, in Bull. CRTD 70 (1998).
- WINTGENS, L., *Grundlagen der Sprachgeschichte im Bereich des Herzogtums Limburg*, Ostbelgische Studien I, thèse de doctorat ULg., Eupen, 1982.
- WINTGENS, L., *Les dialectes du Pays de Herve*, in Pays de Herve, (Pierre Mardaga), Liège, 1987.
- WINTGENS, L., *Notizen zur Toponymie Ostbelgiens – Der Ursprung des Namens Herbesthal auf der Grundlage der örtlichen Mundart*, in Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, LXIV, Bruxelles, 1992.
- WINTGENS, L., *Sprache und Gesellschaft*, Biblio-Kassette 3 in der didaktischen Reihe 'Grenzland seit Menschengedenken', verfasst im Auftrag der Exekutive der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, Eupen 1990.

Bibliographie générale

- BOILEAU, A., *Le problème du bilinguisme et la théorie des substrats*, Revue des Langues vivantes, XII, 1951.
- BOILEAU, A., *Toponymie et contacts des langues en Belgique*, in Les noms de lieux et le contact des langues, Québec, 1972
- WINTGENS, L., *La Communauté française de Belgique, héritière des Pays-Bas espagnols, zone de contact romano-germanique intense au cœur de l'Europe*, in Revista augustiniana, vol. XXXI, 104, Madrid, 1993, pp. 665-712.
- WALTER, H., *L'aventure des langues en occident*, Paris, 1994.
- WINTGENS, L., *La Belgique, reflet de la 'frontière linguistique' ou terre de rencontre plurimillénaire? Réflexions sur l'actualité historique en Europe de l'ouest*, in Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, vol. 98, Mons, 1996, pp. 171-222.
- VAN DURME, L., *Galloromaniae Neerlandicae submersae fragmenta*, Gent, 1996.
- BESSE, M., *Namenpaare an der Sprachgrenze*, Tübingen, 1997.

VANDE PUTTE, G., *Belgica creola, Le contact des langues en Périphérie bruxelloise. L'exemple d'Overijse - Talencontact in de Brusselse Periferie. Het voorbeeld van Overijse*, Bruxelles/Brussel, 1999.

III. RÉFLEXIONS POUR L'AVENIR

La lecture attentive de l'Arrêté Royal du 24 décembre 1972 (*M.B.* du 23-01-1973), cité ici I, et de l'AR du 26 juin 1988 (*M.B.* du 06-07-1988), cité II, portant tous deux classification des communes du Royaume et déterminant l'orthographe de leur nom, nous révèle que le législateur fédéral vise dans ce domaine un emploi utilitaire des noms de nos communes tout en sauvegardant le patrimoine toponymique et linguistique.

Rappelons que pratiquement tous les territoires de l'ancien régime en Belgique actuelle étaient à l'origine bilingues et que les problèmes linguistiques étaient pour ainsi dire inexistantes. L'emploi des langues était, en effet, pragmatique. Les nationalismes linguistiques étaient impensables dans ces pays exigus multiculturels souvent taillables et corvéables par des strates de seigneurs parfois fort éloignés.

Cette cohabitation paisible se reflète encore dans les doublets toponymiques actuels : La province d'Anvers compte sous I et sous II 3 communes ayant une traduction officielle, la province de Hainaut compte sous I 27 traductions, sous II 13, la province de Liège en possède sous I 30, sous II 15, la province de Limbourg sous I 13, sous II 6, la province de Luxembourg est sous I et sous II limitée à 2 traductions officielles, la province de Namur n'en compte qu'une seule sous I et II, la province de Flandre orientale en a sous I 9, sous II 7, la

province de Flandre occidentale en possède sous I 14 et sous II 12.

Comme notre étude n'a été faite qu'à titre indicatif, nous laissons aux soins du lecteur de revoir la situation spécifique en province de Brabant, scindée récemment. Le fait est que nous capitalisons déjà 99 traductions officielles en dehors de l'aire de contacts culminants formée par cette province. La complexité historique et actuelle de cette autre région de cohabitation intense tout autour de la capitale de l'Europe est évoquée dans les nombreuses publications du chercheur bilingue Guy Vande Putte, originaire d'Overijse. Suite à la demande de la Section wallonne de la CRTD, nous nous attacherons à publier une recension circonstanciée de son étude bilingue récente *Belgica creola* (1999) dans le prochain BTD (LXXIII).

*Qu'en est-il de la protection
de ce patrimoine linguistique national ?*

Quelles sont les pouvoirs compétents en la matière ?

Dans son récent *Manuel du Droit communal*, Charles HAVARD formule clairement, à la page 9 : « Le partage des compétences s'effectue donc sur base du principe : le nom à la loi (fédérale), l'orthographe au Roi. »

« La traduction du nom dans une autre langue nationale s'effectue selon la même règle, par parallélisme des compétences : le législateur fédéral a la compétence de déterminer la traduction officielle du nom des communes dans une des langues officielles de Belgique et le Roi a le pouvoir d'orthographier la traduction. Pour connaître cette liste des traductions, on se référera à l'AR du 28 juin 1988 » (*M.B.* du 06-07-1988). Dans sa note n° 3,

il ajoute à titre d'exemple : « Dans l'arrondissement de Liège, 3 communes ont ainsi une traduction officielle : Liège (Luik), Bassenge (Bitsingen) et Visé (Wezet). » Parmi les anciennes communes de cet arrondissement, 8 autres y portent une traduction officielle.

Dans l'arrondissement de Verviers, qui nous concerne pour les communes sous a et c, outre 5 des 9 communes de la Communauté de langue allemande, 2 entités francophones ont une traduction officielle : Limbourg (Limburg) et Waimes (Weismes). Parmi les anciennes communes, il y a en outre Hombourg (Homburg) et Henri-Chapelle (Henrik-Kapelle).

L'AR du 24 décembre 1972 (*M.B.* du 23-01-1973) stipule clairement sous la rubrique 'Avis du Conseil d'Etat, III' : « Il résulte de cette jurisprudence que toute modification non purement orthographique que le projet apporterait à la dénomination d'une commune, ne serait-ce que par la suppression de la version dans une seconde langue, devrait être rejetée comme illégale, si elle ne trouvait sa justification dans une disposition législative en vigueur, expresse ou implicite. »

Le législateur, conscient du fait que les noms géographiques et les toponymes sont *porteurs d'un témoignage précieux du patrimoine culturel et historique d'un pays* (Bulletin d'informations toponymiques de la Division francophone du GENUNG, n° 1, juillet 1999, p. 12), conclut un peu plus loin dans ce même AR : « Une loi serait donc nécessaire pour opérer de telles modifications. »

Par conséquent, les spécialistes responsables des instances belges – qu'on les appelle « nationales » ou « fédérales », – comme l'INS (Institut National de Statistique), l'IGN, la CRTD-KCTD attachée à l'Académie Royale de Belgique et d'autres encore, ont non seulement le devoir

de respecter la législation en la matière, mais ils doivent également, en tant que scientifiques, veiller à conserver le patrimoine historique de notre pays. Il en est de même pour les instances régionales et communautaires. Je pense, en tout cas, inadéquat de vouloir bannir totalement comme 'exonymes' des doublets géographiques tels que *Anvers* et *Furnes* ou *Luik* et *Hoei* et tous les autres auxquels le législateur fédéral a reconnu une raison d'être.

Les communes belges de langue allemande peuvent ici donner un nouvel exemple d'ouverture : Sur les cinq entités ayant une traduction officielle de leur nom, deux au moins vont jusqu'à faire apparaître cette dénomination dans des entêtes de lettres ou d'enveloppes, voire dans les cachets communaux. La traduction d'un troisième nom ne se distingue de celui-ci que par l'omission du *Umlaut* (dans *Bütgenbach*). Les acquis récents de la jeune Communauté belge de langue allemande relativement exigüe prouvent bien qu'il n'est nullement nécessaire de tomber dans le travers néfaste d'un particularisme étroit ou dans un intégrisme quelconque, pour sauvegarder et déployer son identité.

Kein Einzelgängertum

In diesem Bezug geben die deutschsprachigen Gemeinden ein wichtiges Beispiel sprachlicher Offenheit. Von den fünf Großgemeinden, deren Name eine offizielle französische Übersetzung besitzt, haben zumindest zwei – und das ohne jegliche Verpflichtung – es als richtig erachtet, diese auch in Briefköpfen und auf Umschlägen, manchmal sogar im Gemeindestempel auftreten zu lassen. Im Falle *Bütgenbach* sind, bis auf den Umlaut, Originalname und Übersetzung identisch. Die rezenten Errungenschaften dieser jungen und relativ kleinen Gemein-

schaft Belgiens beweisen, dass es keineswegs notwendig ist in irgendwelche nachträgliche Partikularismen oder Integrismen zu verfallen, um seine Identität zu wahren und zu entfalten.

Et pour conclure :

Il ne suffit pas de faire des doublets un sujet d'études savantes. Il faut également, dans les travaux et publications destinés aux utilisateurs dans notre pays et à l'étranger, veiller à l'application correcte de la volonté fondée du législateur. Le lecteur a droit à une information objective et complète concernant les noms géographiques en usage dans les différentes parties de notre pays.

La régionalisation de la Belgique ne doit pas, d'une part, être une raison de tomber dans le particularisme que nous avons dénoncé en 1993. Et la mondialisation, d'autre part, ne peut pas être un prétexte pour 'normaliser', c'est-à-dire schématiser, simplifier à outrance notre patrimoine toponymique reflétant les réalités historiques.

A cet égard, « le testament » de l'historien verviétois Henri Pirenne (1862-1935), insistant sur la richesse et la force inhérentes à la situation polyculturelle de notre pays au sein de l'Europe, n'a rien perdu de son actualité :

« Il y aurait à renouer cette tradition d'intermédiaire entre les civilisations que le pays a rempli au Moyen Age; il y aurait à redevenir une terre commune à toutes les nations, un pays d'entre-deux, si souvent combattu et déchiré et qui redeviendrait un trait d'union ... »

A toutes ses belles périodes, la Belgique s'est révélée cosmopolite. C'est seulement dans ses longues décadences qu'elle s'est repliée jalousement sur elle-même dans un par-

ticularisme mesquin et sans grandeur. A toutes ses belles époques elle a été européenne ... »

Nous n'ignorons pas que les ouvrages d'envergure de cet auteur sont, à certains égards, dépassés, contestés et contestables, mais cela ne doit pas faire oublier qu'il est, avec Godefroid ou Gottfried Kurth, un des chefs de file de l'école d'histoire belge, pionnière de la recherche historique en Europe de l'ouest.

Bien que la population belge — excessivement mal guidée dans le domaine — ne puisse dûment remplir la mission d'interprètes de l'Europe que l'histoire lui avait destinée, nous voulons terminer nos propos sur une note plus sociale et, peut-être, un peu humoristique.

Faut-il vraiment aller jusqu'à tenter d'effacer toutes les traces de la réalité historique qu'à été le « mariage intime » des populations de souche romane et de souche germanique en Belgique? Aboutira-t-on bientôt, dans l'autre domaine de l'onomastique, l'*anthroponymie*, à une « chasse aux sorcières » qui mènera de part et d'autre de la 'frontière linguistique' à une traduction systématique des « exonymes anthroponymiques » pour faire d'un *Broers* un *Frères*, d'un *Kurth* ou *Decorte* un *Court* ou *Lecourt* et d'un *Klein* un *Petit* (ou un *Minus*) et vice versa ?

Imiterons-nous ainsi au seuil du III^e millénaire un système totalitaire qui a incité, il y a près de 60 ans, tel Belge du nom de *De Beauregard*, issu de l'est de la province de Liège, à se muter en *Von Schönblick* ?

Ce serait un bien piètre héritage emporté dans un avenir qui se veut à nouveau cosmopolite ...

L. WINTGENS

Bibliographie sommaire

- Verdoodt, A., *Zweisprachige Nachbarn*, Wien - Stuttgart, 1968.
- SENELLE, R., *La révision de la constitution de 1967-1970*, in Textes et documents, publiés par le Ministère des Affaires étrangères, n° 263.
- GOOSSENS, J., *Die Namen der belgischen Gemeinden und ihre Schreibung*, in Amtlicher Gebrauch des geographischen Namengutes, 1986, 225-246.
- HAVARD, Ch., *Manuel pratique de Droit communal*, La Charte, Bruges, 1999.

Documents légaux de référence

- Loi du 30 juillet 1963 (*M.B.* du 22-08-1963) concernant le régime linguistique dans l'enseignement.
- Loi du 2 août 1963 (*M.B.* du 22-08-1963) sur l'emploi des langues en matière administrative.
- Lois cordonnées du 18 juillet 1966 (*M.B.* du 03-08-1966) sur l'emploi des langues en matière administrative.
- AR du 24 décembre 1972 (*M.B.* du 23-01-1973) établissant la classification des communes et déterminant l'orthographe du nom des communes.
- AR du 26 juin 1988 (*M.B.* du 06-07-1988) portant classification des communes du Royaume en application de l'article 19, alinéa 2, de la loi communale et déterminant l'orthographe de leur nom.

Personnes et instances officielles qui nous ont informés

Stefan Thomas, Juristischer Berater des Rates der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, Eupen.

Manfred Goblet, Steuereinnahmer der Gemeinde Kelmis.

Bernhard Heeren, Gemeindesekretär i. R. der früheren Gemeinde Kettenis

M^{mes} Bourgraff et Servais, Commune de Gouvy.
M^{me} Gilles, Commune de Fauvillers.
Institut National de Statistique, Centre de Liège.
Abeo Ostbelgien, Eupen.
Areler Land a Sprooch, Sampont.